

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 05/06/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Cécile BREUILLAUD, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Jérôme ROIG, Hubert BRICHEUX, Thomas JAFFRE, Sylvie LAGIER, Juliette LOPEZ, Philippe MILON, Christine THIRY

Représentés : Fabien BLANC représenté par Juliette LOPEZ, Patrick DELHOMME représenté par Hubert BRICHEUX, Marion HEURTEBISE représentée par Sylvie LAGIER, Nathalie VANDECAVAYE représentée par Hélène MOULY

Absents : Martine GILLET

Secrétaire de séance : Hubert BRICHEUX

Date de la convocation : 29/05/2026

N° d'ordre : DE_032_2026 05/06/2026

Objet : Convention SDTV 26/ LGG mise à disposition d'un local 2026

Madame Hélène MOULY, Maire, rappelle que le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme a son siège social sur la commune. Son secrétariat administratif et comptable est assuré par un agent recruté par celui-ci. Les locaux du secrétariat de mairie, le matériel de reproduction, le téléphone, les fournitures de bureau (papiers, enveloppes, 1 armoire...) sont fournis par la commune et sont à la disposition de cet agent.

Le coût de cette mise à disposition est évalué à 440 € pour l'année 2026. Il convient donc d'entériner cette prestation par voie de convention.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les modalités de la Convention de mise à disposition du secrétariat comptable et administratif pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour la mise e application de la présente.

Fait à Les Granges Gontardes, le 05/06/2026

Madame Hélène MOULY
MAIRE



